



## Fausse déclaration de violences conjugales

-----  
Par Vince49

Bonjour,

Je sorts d'une relation avec ma conjointe qui est bipolaire/Borderline et dépendant alcoolique avec qui j'ai passé 7 ans. Nous avons passés des moments très compliqués car ce n'ai pas évident d'être en couple avec sa pathologie et surtout l'alcool.

J'ai été condamné il y a quelques années à 3 mois ferme pour violence conjugale qui n'en était pas je m'explique.

Un soir ivre et très très agressive envers moi qui ne boit pas. Elle s'était mise à me hurler dessus puis à me provoquer physiquement. A un moment ça été trop malgré mes relances de se calmer elle n'écoutait pas et continuait. Mon seul reflexe a été de l'a repoussée et malheureusement en titubant elle s'est cogné les côtes en retombant sur le bord du bureau. Impossible de lui faire entendre raison elle était comme possédée, très hystérique une autre personne. Suite à ça on lui a suggéré de porter plainte. Ce qu'il s'est passé . Le jour de l'audition elle voulait m'accompagner. Elle est venue mais ça n'a rien changé. Le juge m'a mis 3 mois ferme. J'avais beau lui raconté exactement avec certitude les faits. Mon ex pleurait et ne pensait pas cette punition. ça a surpris tout le monde mon avocate comprise. Nous nous étions remis en couple à ma libération. C'était très difficile pour moi de l'a croire sur certaines choses car quand elle replongait dans l'alcool c'était reparti. Jusqu'à novembre dernier ou elle a recommencée excatement la même chose. Elle m'en voulait de tout comme si tout était de ma faute. J'ai résisté jusqu'à un certain moment ou re beloote je l'ai simplement repoussée, elle se retrouve au sol. C'est tout aucun coup porté jamais je n'aurais fait osé faire ça pour la simple raison c'est que je l'aimais. Elles tsuivi par des psy et psychiatre et récemment depuis 1 mois elle ne donne plus de nouvelles et ne répond plus à mes messages et ne décroche pas aux appels. Je me suis douté qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas. Je ne sais pas ce" qu'elle a été racontée en faussant toute la vérité. Toujours est-il qu'elle a daposée une main courante sur le fait de me faire passer pour quelqu'un de violent alors qu'au fond et en réalité c'est madame qu'il faut craindre quand elle est fortement alcoolisée. Elle me menace de si je continuais de l'a contactée par message elle porterait plainte. Mais qu'elle plainte ? je pense vraiment et honnêtement cette situation très très injuste. Elle profite du système qui protège les femmes et faire passer certains hommes pour ce qu'ils ne sont absolument pas ! Je pense qu'elle écoute en suivant à la lettre ce que ses psy lui disent de faire puisqu'elle est incapable de dissocier le vrai du faux pour prendre une décision seule. Mais là encore quelle décision ? A ce jour j'ai coupé tout contact avec elle. Mais que cherche t'elle à la fin c'est insupportable de savoir qu'elle ment en me faisant passer pour ce que je ne suis pas ou alors c'est autre chose ! je suis dans le flou totale. Se remttre avec je ne le souhaite plus car elle est trop dangeureuse et manipulatrice. Qu'en pensez-vous est ce que je peux avoir des problèmes ?

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Pousser quelqu'un est une forme de violence.

Je ne sais pas ce que vous entendez par "provoquer physiquement", mais sauf si vous voulez dire "ellee frappait", cela justifiait en aucun cas un geste violent.

Et si elle vous frappait il est dommage de ne pas avoir fait constater les coups par un médecin ce qui aurait permis d'invoquer la légitime défense.

-----  
Par jodelariege

bonjour

il faut en parler à votre avocat qui connait la situation mieux que nous car pousser quelqu'un deux fois cela va alerter la justice

-----

Par Vince49

@Isadore

Merci, mais y a quelque chose qui m'échappe dans ce cas là il faut se laisser faire quand une personne vous provoque et vous pousse à bout ? Mon ex conjointe est malade et alcoolique elle perd la raison. Je me suis simplement protégé d'elle et de ses comportement très agressifs. Mon réflexe a été de me défendre comme j'ai pu. Elle s'en était voulu d'ailleurs. Quand elle ne buvait pas tout se passe normalement. Le problème c'est son alcoolisme plutôt.

-----  
Par Isadore

mais y a quelque chose qui m'échappe dans ce cas là il faut se laisser faire quand une personne vous provoque et vous pousse à bout ?

On n'est pas obligé de se "laisser faire". En revanche aucune forme de "provocation" ne justifie le recours à la violence.

La seule situation qui aurait pu justifier de porter un coup à votre compagne, c'est la légitime défense. Si elle vous tapait sur les nerfs au point de vous faire perdre le contrôle, il aurait fallu partir, par exemple aller prendre l'air.

Et en dernier recours, si vous aviez vraiment besoin de faire quelque chose de violent, vous auriez pu pousser ou cogner sur un objet.

Je me suis simplement protégé d'elle et de ses comportement très agressifs. Mon réflexe a été de me défendre comme j'ai pu.

Comme je l'ai dit, si elle vous frappait, il est dommage de ne pas avoir fait constater les violences subies par un médecin. Cela vous aurait évité une condamnation. Et dans ce cas il ne faut pas dire "elle me provoquait" mais "elle m'a attaqué" ou "elle m'a frappé".

Sinon vous n'aviez pas besoin de vous défendre et vous avez bel et bien commis des violences conjugales.

Ce qui est fait est fait. Désormais cette femme ne veut visiblement plus avoir affaire à vous. Laissez-la tranquille et passez à autre chose.

Tenter de contacter à plusieurs reprises une ancienne compagne qui ne veut plus vous parler, c'est du harcèlement, et c'est une forme de violence psychologique.

De toute façon :

1. soit vous avez été victime à deux reprises de violences conjugales de sa part et été obligé de vous défendre
2. soit vous avez commis à deux reprises des violences conjugales sur elle en la poussant.

Que vous soyez auteur ou victime de violences conjugales ou les deux (c'est possible), cette relation ne fait que vous nuire. Protégez-vous et tournez la page.

-----  
Par jodelariege

il faut donner vos arguments au tribunal pas à nous bénévoles sur un site de conseils juridiques tout au plus puis je dire qu'en cas de violence de l'autre personne on quitte la pièce/le logement pour ne pas devenir violent soit même et un homme est quand même plus en capacité de se défendre qu'une femme du fait d'un physique différent

-----  
Par Vince49

@Isadore

Alors que j'ai été pour elle depuis 7 ans ! je crois rêver parfois. Un homme violent ou une femme ça n'ai pas ça ! C'est quelqu'un qui frappe sans raison apprenante en portant des coups physiquement. Il en est rien dans ma situation c'est pour ça que je trouve ça trop facile venant d'une personne qui est malade mentalement, dangeureuse et agressive sous alcool. On préfère condamner tout et n'importe quoi ça me dépasse. Lesystème marche sur la tête !

-----  
Par Isadore

C'est quelqu'un qui frappe sans raison apprenante en portant des coups physiquement.

Ben non, ça c'est le fantasme de l'homme ou de la femme commettant des violences conjugales.

Dans la vraie vie, les personnes frappant leur conjoint ne sont pas des monstres violents qui frappent sans raison, apparente ou non.

Ce sont soit des personnes ayant des problèmes psychiques ou de drogue, avec souvent un passif de victimes de violences, soit des personnes ne considérant pas leurs actes comme de la violence.

Les accusés qui n'ont ni problèmes psychiques ni dépendance à la drogue ont tendance à récidiver car ils ne comprennent pas ce qu'on leur reproche.

Vous avez vous-même poussé à deux reprises votre compagne. Sauf si c'était pour vous défendre contre une attaque physique, vous avez commis deux actes de violence conjugale.

Cela n'empêche pas que vous avez pu être un compagnon aimant ou attentionné.

Au passage, sauf en cas de légitime défense, que votre compagne ait été alcoolisée et malade est un facteur aggravant. Si elle vous faisait "une crise" la violenter était la dernière chose à faire. Il aurait plutôt fallu appeler les secours.

J'aurais tendance à penser que si vous avez pris trois mois ferme, c'est parce que vous avez sans justification eu un geste violent, ce que vous n'avez pas reconnu (donc risque élevé de récidive), avec en plus deux facteurs aggravant : la victime était votre compagne et elle était vulnérable.

Le "système" ne marche pas sur la tête. Le problème vient du fait que pour vous pousser volontairement quelqu'un au point de l'envoyer à terre ou de lui faire heurter un meuble n'est pas un acte violent. Encore une fois, en contexte de légitime défense, pas de souci à repousser une attaque. Sinon c'est un délit.

-----  
Par Vince49

Vous protégez le système qui pour moi joue sans doute un rôle. Dans ce cas précis je plaide la légitime défense. Je ne suis pas quelqu'un de violent, j'ai simplement agi sans doute sans réfléchir car vous savez quand je me suis retrouvé confronté à sa haine son agressivité on ne sait plus trop comment faire, surtout quand on vous pousse à bout comme elle l'a fait.

-----  
Par jodelariege

surtout quand on vous pousse à bout comme elle l'a fait." : dans ce cas là vous sortez prendre l'air

la justice a estimé que les premiers faits étaient suffisamment graves pour vous condamner à 3 mois fermes ; nous ne pouvons ni revenir là dessus ni en discuter mais vous aviez la possibilité" de faire appel

-----  
Par Isadore

La légitime défense, il aurait fallu la plaider au moment de la condamnation si vous avez été exposé à un danger physique. Il n'y a pas de légitime défense face à des "provocations", de la "haine" ou de "l'agressivité".

De toute façon une fois le délai pour faire appel dépassé, il est trop tard. Vous ne pouvez pas revenir sur la condamnation.

Je reste sur mes conseils : auteur ou victime de violences ou les deux, cette relation est nocive pour vous. Cette femme vous a menacé d'une nouvelle plainte si vous persistez à la contacter. Vous n'avez pas besoin d'écooper en plus d'une condamnation pour harcèlement.

Passez à autre chose, si besoin après avoir consulté un médecin pour vous faire aider.

-----  
Par janus2

Vous protégez le système qui pour moi joue sans doute un rôle. Dans ce cas précis je plaide la légitime défense. Je ne suis pas quelqu'un de violent, j'ai simplement agi sans doute sans réfléchir car vous savez quand je me suis retrouvé confronté à sa haine son agressivité on ne sait plus trop comment faire, surtout quand on vous pousse à bout comme elle l'a fait.

Bonjour,  
Difficile de commenter votre affaire sans savoir réellement ce qui s'est passé, mais si j'ai bien compris, vous avez poussé votre conjointe (d'ailleurs êtes-vous mariés pour parler de conjointe ?) qui est de ce fait tombée sur un meuble.  
Je ne peux m'empêcher de faire le parallèle avec une célèbre affaire d'un chanteur qui, avec le même geste, a tué sa compagne.  
Je trouve que vous êtes dans le déni de ne pas voir dans ce geste un acte de violence. Et plus grave, vous récidivez...

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Je ne suis pas quelqu'un de violent, j'ai simplement agi sans doute sans réfléchir.  
Frapper sans réfléchir est ce qui caractérise les personnes violentes.

J'ai frappé mais je ne suis pas violent. J'ai donc une excuse.  
J'ai volé mais je suis honnête. J'ai donc une excuse.  
J'ai triché mais je suis intègre. J'ai donc une excuse.

Ca ne marche pas comme ça. On ne s'intéresse pas à ce que vous êtes mais à ce que vous faites.

-----  
Par Vince49

oui sans doute mais aucune réflexion de la part des juges sur la personne. Même en leur expliquant la vérité que madame était très agressive et malgré qu'elle soit entendue la sentence est sévère. Dans ce cas là il fallait que je subisse les arçons de madame ! mais je n'aurais jamais déposé plainte pour autant.  
Des femmes se font battre tous les jours mais je n'ai rien à voir avec ce genre de comportements de psychopathe détraqué !

Y a quand même une sacrée différence. Je pense que vous comprenez. J'ajouterais que certaines lois sont à revoir.

-----  
Par janus2

Dans ce cas là il fallait que je subisse les arçons de madame !

C'est quoi ces affronts ? Des paroles ?

-----  
Par jodelariege

effectivement les affronts par la parole doivent ils être obligatoirement réparés par la violence physique?

Vince 49 si vous ne supportiez pas cette dame pourquoi restiez vous avec? surtout après avoir été condamné une première fois à 3 mois de prison...

-----  
Par Vince49

Bien sûr que j'ai toujours été présent pour elle mais son addiction à l'alcool lui a fait faire des choses qui n'auraient pas lieu sans (colère, hystérie, agressivité...). D'ailleurs un jour il s'est passé exactement la même chose avec sa fille. Fortement alcoolisée elle avait serré le cou de sa fille. J'étais présent pour les séparer mais ça je ne pense pas qu'elle en a parlé avec ses psy de cette fois là. La facilité pour elle est sans doute de m'inculper en mettant tout sur mon dos alors que je ne suis pour rien. Il faut vraiment qu'elle se soigne même s'il faut passer par la séparation, ça je l'entends. Se remettre ensemble ça c'est moins sûr. En tout cas justement pour se protéger nous vivions chacun chez soi. Le problème venant de son addiction avec ses comportements à risques et imprévisibles.

-----  
Par jodelariege

bonjour  
vous parlez beaucoup beaucoup beaucoup de madame mais peu de remise en question de vous même; comme si l'attitude de madame vous obligeait à la frapper...non l'attitude de madame vous obligeait/incitait à prendre vos distances avec elle et éventuellement à frapper dans le mur comme déjà dit mais pas sur elle

vous avez eu les réponses juridiques sur ce site et il y a eu un jugement; je ne vois pas ce que vous attendez de ce site à part exposer vos excuses: donnez les au procureur la prochaine fois et voyez si c'est acceptable ou non

-----  
Par Isadore

Je ne vois pas très bien ce que vous attendez de ce forum. Tous les intervenants vous disent la même chose.

-----  
Par Vince49

Je crois rêver de certaines réponses. La loi est la loi et bien il faut revoir certaines règles de loi comme déjà cité plus haut. Ne pas mélanger les couteaux et les cuillères tout comme les personnes violentes (ceux qui frappent gratuitement sans raison leur compagne, leur compagnon ou les enfants) et ceux qui repoussent les dangers, les agressions sans violence. Il y a vraiment une sacré différence. exemple de situation: quelqu'un vous bouscule à plusieurs reprises volontairement, vous n'allez quand même pas ne rien dire à un moment sans violence lui faire comprendre de la même manière ou d'une autre sans pour autant alerter la gendarmerie qui ont je suppose autre chose à faire.

-----  
Par jodelariege

attention avec votre attitude/votre position si il y a un nouveau dépôt de plainte à votre encontre il s'agira de la 2° fois.....et la justice risque d'être plus sévère pour moi la messe est dite.....

-----  
Par Isadore

quelqu'un vous bouscule à plusieurs reprises volontairement, vous n'allez quand même pas ne rien dire  
Ah mais dire vous avez le droit, en revanche pour user de violence il faut qu'il y ait un danger avéré.

Le problème, c'est que vous classez le monde en deux catégories  
- les gens qui frappent sans raison  
- les gens qui se défendent contre une attaque (légitime défense).

Vous oubliez la troisième catégorie, les gens qui frappent pour une raison justifiée à leurs yeux : les parents qui mettent une gifle ou une fessée à leurs enfants (motif éducatif), les gens qui frappent quelqu'un qui les insulte ou les agace (provocation)...

Très peu de gens s'amuse à frapper, bousculer ou pousser quelqu'un sans raison. Même les gens qui agissent sous l'emprise d'un délire alcoolique ou psychiatrique ont en général dans un coin de leur cerveau un motif qui leur paraît justifié à ce moment-là.

Le seul souci est que ces raisons sont rarement valables d'un point de vue légal.

Dans votre cas, vous avez eu un geste violent (pousser avec suffisamment de force pour jeter la personne à terre) en réponse à ce que vous appelez des "provocations" envers votre compagne.

C'est la situation de la majorité des auteurs de violences conjugales, hommes ou femmes : d'abord ils n'ont pas été violents et en plus ils avaient une bonne raison. Ce ne sont pas des gens cruels qui frappent par plaisir, mais des gens qui considèrent soit que leur geste n'est pas violent (donc ça va), soit qu'il était justifié (donc ça va aussi), soit les deux (donc que la police s'occupe plutôt des gens violents comme ils sont fantasmés).